

Retirer une plainte contre x

Par marina, le 12/05/2011 à 18:08

Bonjou,

J'ai cru que mon iphone avait ét volé cet été et j'ai été porté plainte contre x. Hors deux mois plus tard, bien après que l'assurance (grrr) ai refusé de me rembourser et que j'en ai acheté un nouveau. L'amie qui m'avait accompagné ce soir là l'a retrouvé coincé sous son siège de voiture. j'en avais bien sur informé mon opérateur pour qu'il le remette en route, mais je n'avais pas pensé a retirer la plainte. Hors j'ai vendu cette iphone sur e-bay il y a quelques semaines et la personne qui l'a acheté ayant un frère policier m'a menacé de plainte pour recel (!!!) m'expliquant que j'avais volé ce téléphone. Bien évidement possédant toutes les preuves d'achat du dit portable, j'ai pu aisément dissiper ce malentendu, mais il a néanmoins souhaité, ce qui est normal que j'aille retirer ma plainte. Hors quand je me suis rendu au commissariat on m'a dit que celle ci ayant plus de neuf mois, ce n'était plus possible et qu'il fallit que je fasse un courrier au tribunal de grande instance. Hors a ma connaissance le tribunal de grande instance ne traite que les délits concernant une valeur supérieure à 10000 euros? Alors j'écris a qui avent que mon jeune acheteur inflexible ne me reprenne pour une recéleuse ? Au tribunal d'instance en m'adressant au procureur?

merci d'avance